



*Association d'intérêt général (éligible au régime fiscal du mécénat – cf rescrit DGFIP du 08 avril 2015)
Agréée Education nationale, Service Civique et Citoyen, Jeunesse et Education Populaire*

Rapport d'activités

2022

Association loi 1901, déclarée en Préfecture du Nord le 10/10/2014 sous le n°W595024135
Adresse : 7-9, rue des Jardins, 59000 LILLE -- Tél : 03 20 57 26 77 / Mobile : 06 45 32 60 05 ---
E-mail : contact@caffes.fr / site internet : www.caffes.fr



Accueil téléphonique du mardi au vendredi de 9h à 12h30. Et uniquement sur rendez-vous personnalisé.

Sommaire

des documents présentés

Face à l'emprise sectaire, quelle qu'elle soit, cette association, non confessionnelle, apolitique et aphilosophique, a pour buts :

- D'accompagner les personnes et/ou familles en souffrance ou en questionnement.
- De sensibiliser et former les professionnels, les bénévoles et tout public à ce mécanisme particulier

(article 2 des statuts de l'association CAFFES).

- **Rapport Moral de la Présidente** **p 3**
- **L'équipe du CAFFES** **p 6**
- **Bilan des activités** **p 7**
- **Rapport Financier** **p 13**

RAPPORT MORAL de la Présidente

Bilan :

Sur l'année 2022, nous avons pu poursuivre nos missions d'accompagnement et de prévention, et les nombreuses rencontres avec les médias ont permis d'accentuer la visibilité de notre association et de son rôle, dont l'accompagnement semble intéressant. Et je tiens à remercier Mme la Député du Nord, Brigitte Liso, qui suit de près le CAFFES. Dans sa question orale posée le 06 juin dernier à la secrétaire d'Etat à la citoyenneté, j'ai été touchée de voir qu'elle comprenait les enjeux de l'accompagnement des familles victimes d'emprise sectaire, présentant le CAFFES comme « unique structure en France à prendre en charge ces familles ».

Mais face à l'évolution du paysage sectaire que nous évoquerons tout à l'heure, les situations familiales sont de plus en plus compliquées, lourdes, nous obligeant à régulièrement adapter cet accompagnement. Pour le réaliser dans de bonnes conditions, nous avons besoin d'écouter (et nous ne sommes pas si nombreux) qui comprennent le mécanisme de l'emprise sectaire et surtout qui soient au fait de l'actualité de ce phénomène.

Outre l'accompagnement de plus en plus important, la prévention n'est pas en reste. En effet, nous avons animé en 2022 un peu plus d'actions de prévention qu'en 2021, que ce soit en présentiel, à distance, ou via les médias qui nous ont fortement sollicités durant l'année. Une prévention qui cependant peine à se remettre en place en établissements scolaires, auprès des jeunes, après avoir été stoppées avec le COVID et le confinement. Des jeunes qui sont pourtant trop souvent exposés au risque de dérives sectaires, parfois au sein même de leur établissement, lorsqu'y intervient un praticien venant exposer sa technique de relaxation, de bien-être, etc... et mis en valeur sur les réseaux sociaux de l'établissement, invitant à poursuivre la rencontre via le site internet de ce praticien dont la formation, les liens de renvoi, posent plus que questions.

Au travers de notre activité 2022, nous constatons qu'il y a encore beaucoup de travail de prévention à faire et nous apportons notre pierre à l'édifice chaque année, sensibilisant toujours plus mais également développant des outils de prévention. Notre site internet, recréé par l'agence de communication Studio Irrésistible à Paris, est de plus en plus attractif. La refonte de notre BD de prévention créée en 2011, sous l'appellation aujourd'hui d' « Opération Thomas », a été un travail important et je tiens à remercier particulièrement – tout en excusant leur absence ce jour - Ottami, le dessinateur de la BD d'origine, qui a été partant pour continuer l'aventure avec nous en relookant les personnages et en illustrant le 4^{ème} chapitre ajouté ; mais également Nicolas Jacqueline qui, bénévolement, a créé le scénario et les dialogues de ce nouveau chapitre, rafraichissant ceux déjà existant. Le tout entouré de notre équipe au CAFFES.

Mais ce n'est pas le seul gros chantier sur lequel nous avons travaillé, le projet « *Boomerang, briser les infox par l'esprit d'autocritique* » en est un de taille également ! Un projet ambitieux avec des partenaires français, italiens, espagnols, et slovènes, mené de 2020 à 2023, qui a représenté un gros travail et a été l'occasion de belles rencontres. Mais ce que nous n'imaginions pas, c'est qu'il ne serait que le début d'une aventure, puisque l'on vient de nous proposer de rebondir sur ces outils afin de les utiliser vers d'autres projets, notamment avec des partenaires en Belgique. C'est une reconnaissance que nous avons acquise et qui va bien au-delà du territoire national !

Il nous faut utiliser les outils d'aujourd'hui pour pouvoir sensibiliser notamment les jeunes, accompagner les familles, tout en conservant l'essentiel, notre approche familiale : la main tendue, l'écoute et l'imagination pour aider ces familles. Cela demande évidemment du temps, des personnes mobilisées et de l'argent. Sur ce dernier point, notre projet d'accompagnement et de prévention a été retenu pour la seconde année dans l'appel à projets 2022 du CIPDR. Mais en écoutant la secrétaire d'Etat en charge de la Citoyenneté devant la commission d'enquête sénatoriale, je m'inquiète... Pour comprendre où nous en sommes aujourd'hui, quelques rappels s'imposent.

Lorsqu'en **juillet 2020**, la Miviludes a été rattachée au Ministère de l'Intérieur, je m'interrogeais déjà, ce dont je vous faisais part lors de notre assemblée générale 2021. Elle relevait alors du CIPDR dont Marlène Schiappa avait la charge, avec pour secrétaire général le préfet Gravel, président de la Miviludes. Fin **mai 2021**, elle ouvre un appel à projets d'un million d'euros pour renforcer la lutte contre les dérives sectaires. Nous avons alors un délai d'un mois, il faut vite rédiger notre dossier à déposer, et en août une subvention de 100 000€ nous est octroyée.

Quelle bouffée d'air permettant à l'ensemble du projet d'être réalisé. Il faut bien comprendre que ce fut la première subvention d'Etat depuis notre ouverture nationale en octobre 2014. Ce n'est pas faute d'avoir demandé un soutien financier lors d'une rencontre au bureau d'aide aux victimes, au Ministère de l'Intérieur, en juillet 2014, déposant notre projet. Nous avons été écoutés, mais pas soutenus alors que nous étions déjà à 25% de situations familiales en dehors des Hauts de France. A leur décharge, nous étions en plein dans la radicalisation. Et c'est ainsi que, de 2014 à 2021, nos subsides sont toujours venus uniquement de la région des Hauts de France, pour une activité nationale. Dernièrement, j'ai été d'ailleurs choquée de constater que, sur le site de la Miviludes, nous n'étions pas mentionnés dans les autres régions que celle des Hauts de France.

Nous avons pourtant une activité nationale comme nous le rappelons régulièrement, et ce fut le cas en **septembre 2021**, lorsque nous avons rencontré dans nos locaux lillois le préfet Gravel, la cheffe de la Miviludes, Hanène Romdhane, et le conseiller santé, Samir Khalfaoui, permettant de présenter notre association.

En **avril 2022**, les élections présidentielles paralysent les institutions et le temps que tout se rétablisse, en **juillet** il y a changement de secrétaire d'Etat à la citoyenneté, désormais Sonia Backes, avec un lancement **mi-juillet** de l'appel à projets 2022. De nouveau, il faut aller très vite car les congés de l'équipe arrivent et la date butoir est au 15 septembre. A notre demande de 200 000€, il nous est octroyé une subvention de 155 000€ pour un projet s'étalant de septembre 2022 à septembre 2023. Mme Backès rencontre **cet été là** plusieurs associations. Je me dis alors qu'il faut que je la rencontre pour présenter notre association, comme je l'ai toujours fait auprès du Président de la République ou du 1^{er} ministre.

Mais en **septembre**, tout s'accélère et au mois de **novembre 2022**, paraît le très bon rapport d'activités 2021 de la Miviludes, comme ceux que j'ai connu des années auparavant, par la mobilisation des conseillers sous la houlette de Mme Romdhane. **Ce même mois**, quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre, dans mon journal La Voix du Nord, le déplacement de Mme Backès en préfecture du Nord. Lorsque j'appelle pour assister à sa conférence, on m'indique qu'elle ne vient pas pour évoquer les dérives sectaires mais le séparatisme. Impossible pour moi de pouvoir y assister, j'en suis très déçue après avoir reçu cette subvention, forme de reconnaissance de notre centre national, et après la sortie du rapport de la Miviludes regorgeant de matières à travailler. **Quelques semaines plus tard**, je prends connaissance du communiqué du Préfet Gravel concernant Mme Romdhane. Je ne comprends pas pourquoi, qui va pouvoir travailler sur les suites de ce rapport contenant des éléments intéressants pour les familles.

Or ce rapport à peine sorti, des Assises des dérives sectaires ont été annoncées. Et lorsque notre directrice et moi-même rencontrons Mme Backès fin **janvier 2023**, après une entrevue préalable avec le préfet Gravel et le conseiller de Mme Backès, on ne nous parle presque plus du rapport, mettant en avant les Assises prévues en **mars 2023**. Je me suis permise de dire qu'elles étaient peut-être prématurées, nous n'avions pas eu le temps d'analyser le rapport d'activités. Ces Assises ont eu lieu, beaucoup de monde a pu s'exprimer et trois axes de travail à renforcer en sont ressortis : l'accompagnement, la prévention et la sanction des auteurs.

Petite anecdote au passage : en rentrant des Assises, je recevais une lettre recommandée de l'UNADFI me sommant de retirer de notre site internet, de notre signature de mail, la mention de l'ADFI Nord-Pas de Calais-Picardie, m'amputant au passage de mon histoire bénévole construite depuis plus de 30 ans, ma demande personnelle faisant progressivement place à un investissement pour la collectivité, ayant même été au bureau de l'Union.

Alors aujourd'hui et après ces rappels, où en sommes-nous ? Nous sommes avec les fantaisies de Mme Schiappa, avec la commission d'enquête sénatoriale dont je vous parlais tout à l'heure... Mme Backès évoquait en commission la refonte du CIPDR, que va devenir alors la Miviludes ? Quand sortira le rapport d'activités de l'année 2022 ? Qu'en est-il d'un appel à projets 2023 ? Cette valse hésitation qui dure depuis plusieurs années et ne cesse de tourner n'est plus acceptable, tout simplement parce que cela se fait au détriment des familles qui n'attendent qu'une chose, qu'on les entende, qu'on les aide.

A-t-on réellement compris ce que sont les dérives sectaires ? Parce qu'en faisant perdurer cette instabilité, on ne pense pas aux familles. Et quelle image pour les mouvements sectaires qui, non seulement, doivent bien rire mais n'ont plus qu'à se reposer et attendre que la Miviludes s'arrête.

Je ne peux pas continuer à accompagner des familles sans soutien institutionnel solide et stable, sans moyens humains et financiers. D'ailleurs, je lance un appel à la Scientologie, inutile de noyer les collectivités territoriales sous les demandes d'obtention de nos budgets, je mets pour la seconde année sur notre site internet notre compte de résultats annuel, cela vous fera gagner du temps et vous évitera d'aller jusqu'à la CADA!

Tout ceci pourrait entacher ma volonté mais c'était sans compter une petite sonnette du samedi matin, à mon domicile, avec la distribution d'un joli flyer, aux couleurs de sujets actuels (écologie, développement durable) pour parler de la Bible, vous invitant à être patient, puisque Jéhovah c'est pour demain. Certainement pas ! En ce qui concerne notre association et ces familles, la patience n'a que trop duré !

CAFFES - Vœux de l'assemblée générale statutaire réunie à Lille le 24 juin 2023

Pour mener à bien ses projets de prévention et d'accompagnement face aux dérives sectaires, tant au niveau international que national, le Caffes a besoin d'évoluer dans un cadre institutionnel adapté et surtout stable sur lequel il puisse compter. Qui, aujourd'hui, est celui de la Miviludes, rattachée, dans un 4^{ème} pôle dédié aux dérives sectaires, aux services du CIPDR du ministère de l'intérieur.

Or, il s'avère que ces services, notamment depuis la récente démission de leur secrétaire général, sont au cœur de contentieux et de critiques qui nuisent non seulement à la crédibilité des trois premiers pôles dont était originellement constitué le CIPDR mais également au quatrième pôle qu'occupe depuis fort peu de temps la Miviludes.

C'est pourquoi le Caffes souhaite le réexamen du positionnement de la Miviludes ainsi que de ses moyens et buts en émettant les vœux :

1/ Que la Miviludes – dont l'action publique est nécessairement transversale - soit de nouveau rattachée aux services de la Première ministre afin d'y retrouver le rôle et la visibilité qu'elle a perdus en rejoignant le CIPDR, sans être même désignée dans l'intitulé de ce service, et en étant placée sous la tutelle d'une secrétaire d'Etat certes efficace mais dont les attributions fixées par décret ne la cite même pas.

2/ Que la Miviludes puisse être dotée de procédures internes et de moyens financiers lui permettant d'agir correctement ainsi que de personnels en nombre suffisant au regard des développements du phénomène sectaire constatés dans le récent et excellent rapport rendu l'année dernière par cette mission. Un phénomène qui risque au surplus de s'amplifier à l'approche et au cours des prochains Jeux Olympiques de 2024 à Paris et en régions.

3/ Que la Miviludes, maître d'œuvre de l'action publique en matière de dérives sectaires, puisse conduire cette action, certes selon les trois axes d'action définis au terme des récentes Assises nationales qui se sont tenues à Beauvais: - la prévention ; - l'accompagnement des victimes; - la poursuite et la sanction des auteurs d'infraction à caractère sectaire, ... mais en mettant principalement l'action et l'effort sur les deux premiers axes ainsi définis dans la continuité des fortes pertinentes conclusions publiées dans le dernier rapport précité de la Mission. Un rapport qui n'a pas eu l'écho qu'il méritait alors qu'il constituait et constitue encore un bon outil de prévention et d'accompagnement.

Afin que ces vœux soient portés et entendus au plus haut niveau de l'Etat, l'assemblée générale statutaire du CAFFES, réunie à Lille le 24 juin 2023, demande, unanime en la déléguant à cet effet, que la présidente de l'association puisse être reçue dans les meilleurs délais par Mme Elisabeth Borne, Première ministre.

Projets 2023

Nous ne manquons pas de projets : poursuivre l'accompagnement des familles, l'animation d'actions de prévention et le développement d'outils sont nos principales missions.

Si l'année 2023 est le terme du projet européen « *Boomerang...* », pour autant elle n'en marque pas la fin puisqu'il nous faut disséminer ces outils numériques, à travers notamment la création d'un nouveau partenariat avec l'Université Libre de Bruxelles, dont Mme Condette pourra en dire quelques mots.

Développer les actions de prévention en établissement scolaire et de sensibilisation auprès des professionnels de santé est l'un des axes majeurs de l'année 2023.

Pour tout cela, il nous faut étoffer l'équipe du CAFFES, avec notamment le recrutement d'une accompagnante, polyvalente dans ses missions. Et ce n'est pas un vain mot lorsque l'on dit que les stagiaires sont nos meilleurs ambassadeurs, puisque Manon, en stage au CAFFES du 14 février au 30 juin 2023, va intégrer notre équipe salariée au 1^{er} juillet !

Je termine ici en rappelant qu'à l'issue de cette Assemblée Générale, une conférence se tiendra autour du thème « *Les dérives sectaires d'aujourd'hui* » permettant de faire un panorama du paysage actuel de l'offre sectaire.

Je laisse donc la parole à la directrice qui vous présentera les faits notables de l'activité 2022.

Pour le CAFFES, Charline DELPORTE, Présidente.



La CAIMADES



PREFECTURE DU NORD

PREFET
DU
PAS-DE-CALAIS



Organigramme actuel du CAFFES

Conseil d'Administration

Composé de 10 membres élus:

Ghislaine BERNARD -- Sylvie CONDETTE
 Véronique DELPLACE -- Charline DELPORTE
 René DELPORTE -- Marie-Andrée DEWAILLY
 Chantal DOUTEMENT -- Jean-Baptiste GUILBERT
 Marie-Christine HIMPE -- Carole TANGUY-DOMRAULT

Bureau

Présidente : Charline DELPORTE - **Secrétaire** : Ghislaine BERNARD - **Trésorier** : Marie-Andrée DEWAILLY

Salariées 2023 :

Audrey FOULON, *Directrice*
 Mélodie CHEMIN, *Chargée d'accompagnement familial*
 Carla LOLETTA, *Chargée d'accompagnement familial et de prévention*
 Cyrielle DE-TIMMERMAN, *secrétaire*

Bénévoles

Volontaires 2022-2023 : Judith KRAKOWIACK - Flore GROMADA

Stagiaires 2022 : Léopold DE WEIRDT, Lola PINEAU, Lisa DESAEGHER, Laura BOUILLET

Stagiaires 2023 : Manon LEMETTRE- Emmeline VIMBERT

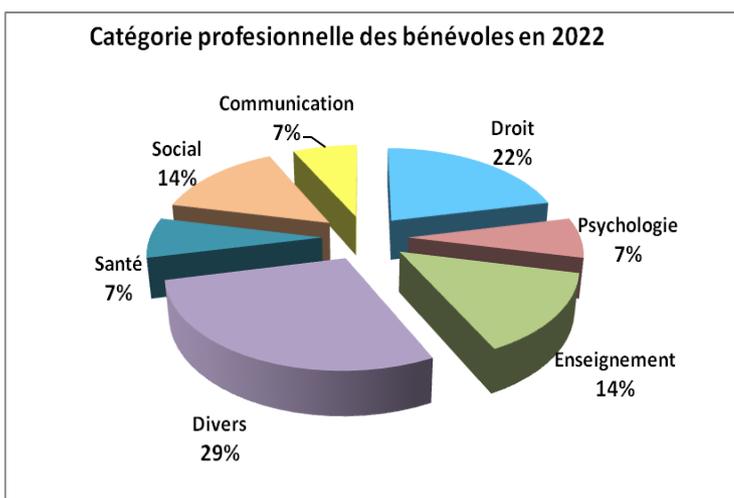
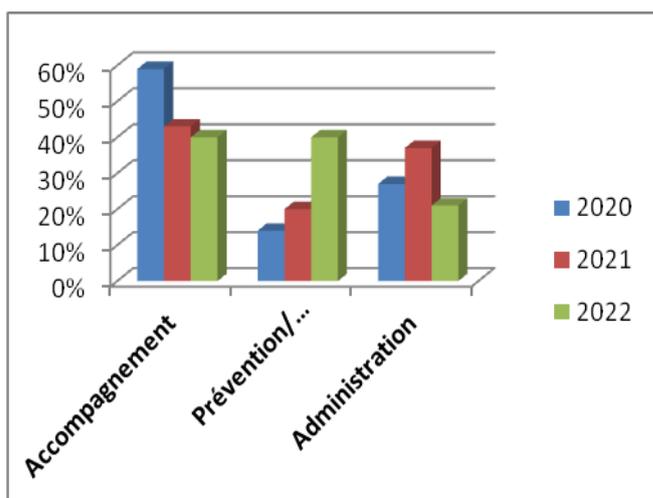
Professionnels vacataires, au service des familles accompagnées par le CAFFES

- Cécile CROZAT, psychologue clinicienne
- Bertrand ROBIDEZ, psychologue clinicien
- Cindy TROUILLEZ, psychologue clinicienne
- Me Margaux MACHARD, avocate au barreau de Lille

Le bénévolat au CAFFES

En 2022, 14 bénévoles ont contribué aux actions d'accompagnement, de prévention et aux tâches d'administration du CAFFES. Si 8 d'entre eux ont pu effectuer ponctuellement leur bénévolat, **6 ont assuré de manière permanente leur mission.**

Sur l'année 2022, le temps bénévole a été réparti comme suit : **l'accompagnement des familles** (39%) et les actions de **prévention** (41%), ainsi que **l'administration** (20%).



BILAN DES ACTIVITES 2022

La première mission du CAFFES réside dans l'accompagnement des familles et sortants d'emprise sectaire.

Un accompagnement qui nécessite du temps : tout d'abord, celui de la victime qui doit avancer à son rythme et prendre le temps du récit, de l'émotion et de comprendre, et ensuite celui du CAFFES pour l'accueil et l'écoute dans le respect de celui de la victime.

D'année en année, le nombre de situations familiales ne cesse d'augmenter, les écoutants au CAFFES se doivent donc de bien connaître l'emprise sectaire, son fonctionnement et l'accompagnement des victimes.

Face aux nombreuses demandes qu'il reçoit, le CAFFES met en œuvre quotidiennement cet accompagnement au plus près des besoins des familles et, afin que chacun puisse être vigilant face à l'emprise sectaire, anime des actions de prévention en vertu de son objet social.

Voici le compte rendu de ces activités réalisées sur l'année 2022 :

A/ L'accompagnement

Quelques chiffres clés :

233 (dont 105 nouvelles en 2022) situations familiales accompagnées, soit 9% de plus qu'en 2021 ...

.... 617 Victimes directes et indirectes d'emprise sectaire accompagnées

Accompagnement familial et social via

5398 Echanges téléphoniques, courriels, lettres, rendez-vous familles, réunions de suivi des situations familiales, soit autant de plus qu'en 2021.

Accompagnement psychologique, social et juridique, individuel ou collectif :

48 Entretiens psychologiques (contre 84 en 2021)

4 Rendez-vous juridiques (contre 6 en 2021)

1 temps d'échanges collectif

1 temps d'échanges individuels et personnalisés.

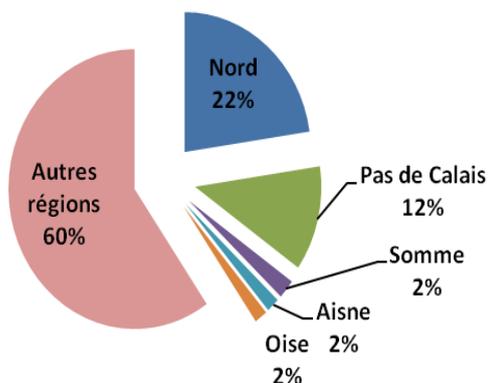
Sur l'ensemble des situations familiales accompagnées :

71 Fins de suivis, le CAFFES ayant répondu aux attentes des familles, autant qu'en 2021.

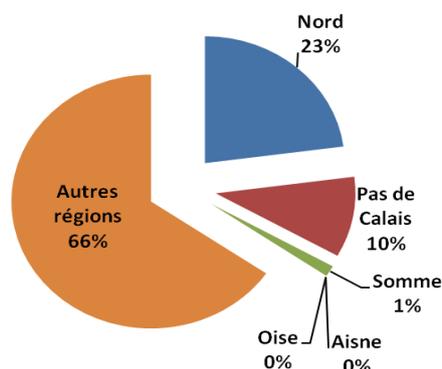
31 Sorties d'emprise effective de la victime directe, soit 8 de plus qu'en 2021 (23 sorties)

4 Stagiaires accueillis

Répartition géographique des familles accompagnées en 2022



Répartition géographique des familles accompagnées en 2021



En 2022, sur les 233 familles accompagnées, 5% des situations ont bénéficié d'un accompagnement de courte durée. Les premiers échanges permettent d'expliquer le fonctionnement de l'emprise sectaire et de donner des pistes pour tenter d'éveiller l'esprit critique du proche sous emprise, contribuant avec la famille à instiller le doute à la personne directement touchée. Les premières pistes portent ainsi leurs fruits, l'entourage stoppant alors l'accompagnement, le CAFFES ayant répondu à ses attentes.

Il ne faut pas manquer d'imagination pour rebondir sur les pistes possibles en fonction des diverses situations. Ce qui n'est pas simple, au regard de la complexité de plus en plus présentes dans les situations portées à notre connaissance.

Le nombre de situations familiales émanant des régions hors Hauts de France reste constant, **140 en 2022** et 141 en 2021.

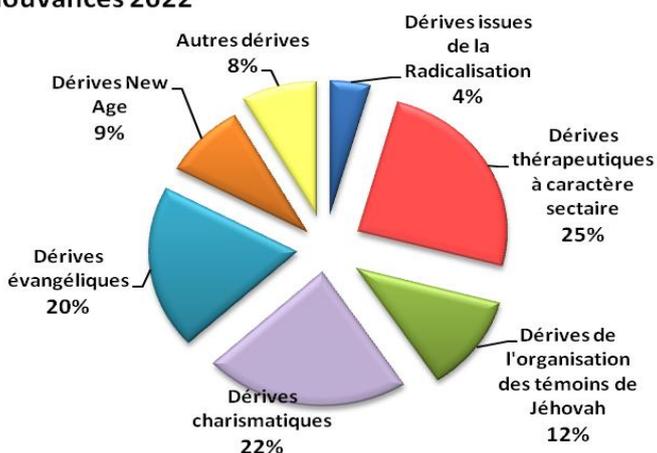
Les **dérives thérapeutiques à caractère sectaire** (regroupant santé et bien-être) représentent, pour la 5^{ème} année consécutive, le plus grand nombre de demandes des familles accompagnées par le CAFFES.

Un état des lieux constaté également par la Miviludes qui précisait, dans son rapport d'activités 2021 publié en novembre 2022, que la santé reste « un sujet de préoccupation majeure ».

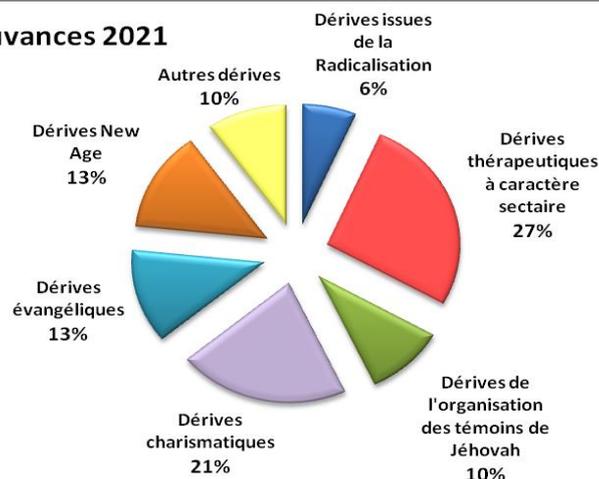
D'autant que la période COVID et confinement que chacun a traversé depuis 2020 a destabilisé bon nombre de personnes, certains fragilisés par l'isolement et en recherche de lien social, d'autres ayant besoin de remettre en perspective leur vie, leurs projets, qui peuvent croiser la route de manipulateurs individuels usant des techniques d'emprise sectaire, etc... Une sorte de burn out sociétal qui s'est installé et qui est un terreau plus que fertile pour les mouvements à caractère sectaire.

Les inquiétudes de familles concernant certains mouvements évangéliques ont quant à elles fortement augmenté (+68%), ainsi que celles touchant les pratiques de l'organisation des témoins de Jéhovah (+33%).

Mouvances 2022



Mouvances 2021



Lorsqu'à l'écoute d'une situation familiale, nous retrouvons des comportements, pratiques et faits dommageables subis par la personne, ainsi que les phases du processus d'emprise sectaire, **l'accompagnement familial** se met en place.

De cet accompagnement, et uniquement de cela, peuvent en découler les services mis à disposition des familles :

- le **service d'accompagnement psychologique et juridique** créé en 2001 et assuré par des professionnels diplômés d'Etat (en 2022, 4 psychologues et 2 avocats). Ce service est gratuit pour les familles (puisque pris en charge dans le cadre de projet d'actions que nous déposons chaque année auprès de subventionneurs), librement consenti, et il permet aux familles d'être entendues dans leur souffrance et aidées dans leurs démarches visant à protéger leurs droits personnels et familiaux.
- les **temps d'échanges** – parfois collectifs depuis 2003, d'autres fois individuels et personnalisés depuis 2019 -, aidant les familles à sortir d'un sentiment de culpabilité, de solitude face à ce type de situation et développant entre elles une solidarité.

En parallèle de cet accompagnement, le CAFFES accueille chaque année, sensibilise et forme **des stagiaires, issus de formations psychologique, juridique et sociale**, nos domaines d'action. **Et en 2022, ce sont 4 étudiants qui ont été accueillis :**

- **Lola (1 mois), en licence de Sciences Po à Paris**
- **Léopold (2 mois), en Master 2 Droit de l'Enfance et de la Famille à l'Université Catholique de Lille**, dont nous avons participé au jury de soutenance de son mémoire « *Le mineur face à l'emprise sectaire* » (16/20)
- **Laura (6 mois), assistante de service social en formation à l'IRTS de Loos (2^{ème} année)**
- **Solaika, (1mois) technicienne d'intervention sociale et familiale en formation au CREFO de Lille**

Dès le début, chaque stagiaire est immergé dans les diverses activités du CAFFES (permanence téléphonique, rendez-vous familles, parfois psychologique, animation des actions de prévention et développement des outils) afin de comprendre concrètement le mécanisme de l'emprise sectaire, son impact sur la personne et son entourage, ainsi que le fonctionnement de l'accompagnement proposé.

Les rapports et mémoires qu'ils rédigent ensuite sur un thème qu'ils ont choisi de développer, exportent la compréhension de ce phénomène et sont consultables au CAFFES.

Sensibilisés, ces stagiaires deviennent nos meilleurs « ambassadeurs ».

B/ La prévention :

1/ Les actions de sensibilisation

Pourquoi ? Pour informer le public et les professionnels de l'existence du phénomène sectaire, sous toutes ses formes, de son évolution actuelle et des conséquences dommageables pour la personne sous emprise et son entourage.

Cela permet de :

- contribuer à la construction de l'esprit critique des jeunes, au développement d'une citoyenneté
- rendre visible notre association pour permettre aux familles concernées de pousser la porte de notre centre,
- transmettre des clés pour détecter l'emprise sectaire et ses dérives
- comprendre pour mieux orienter et accompagner les familles.

Comment ?

Disposant d'un agrément académique, le CAFFES peut être sollicité directement par des établissements scolaires, des CPE, des parents d'élèves, désireux d'organiser une action dans le cadre des heures EMC (Enseignement Moral et Civique) par exemple, ou encore lors d'une rencontre pédagogique, etc.

Une sensibilisation dure en moyenne 1h30 au cours de laquelle nous présentons notre centre, son rôle, sa mission, ses services ; expliquons le mécanisme de l'emprise sectaire et ses conséquences dommageables pour la personne et son entourage ; afin d'échanger avec le public pour susciter leur réflexion et compréhension sur le sujet et faire émerger la diversité des secteurs d'intrusion et des thématiques utilisées.

Notre association peut également intervenir auprès de professionnels, venant vers nous suite à une rencontre institutionnelle ou à l'issue d'un accompagnement familial.

Le temps d'intervention s'adapte à la demande et permet de donner aux professionnels les clés de repérage afin d'adapter leur accompagnement au contexte entourant la situation.

Combien ? :

- **79 actions de prévention primaire**, première forme de prévention, permettant d'être informé et vigilant, ici destinées aux jeunes, aux professionnels, aux étudiants et stagiaires : conférences, forums
- **105 actions de prévention secondaire (autant qu'en 2021)**, lorsqu'elles s'adressent aux personnes touchées par la problématique pour expliquer son fonctionnement (ici à destination des familles accompagnées)
- **64 actions de prévention secondaire auprès des professionnels**

Au travers de ces actions de prévention, ce sont donc **414 jeunes, professionnels, primo-délinquants, grand public**, (contre 485 en 2021, soit presque autant que l'année dernière) qui ont ainsi pu être sensibilisés.

2/ Les outils de prévention créés par le CAFFES :

- **Notre BD « "Manon, Lilou, Alex, Thomas : quatre adolescents face à l'emprise sectaire"** retravaillée en 2022 et parue en 2023, devenue « **Opération Thomas** » avec l'ajout du chapitre 4

EDITION 2020



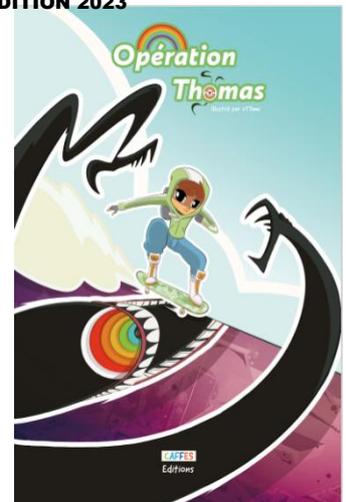
- A travers le parcours de 4 adolescents, le lecteur appréhende les mécanismes d'emprise sectaire et s'interroge sur les attitudes à adopter face à une telle situation.

Les dessins ont été remastérisés et l'histoire s'est complétée par la mise en place de pistes d'accompagnement au profit des jeunes pouvant aider l'un de leur proche qui subirait une emprise sectaire.

Demandez un exemplaire disponible au CAFFES ou téléchargeable sur notre site internet en flashant ce QR Code :



EDITION 2023



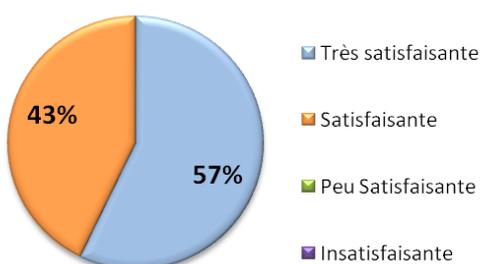
- **Refonte du site internet**, en 2022 le site internet du CAFFES a été reloucké afin de correspondre aux besoins des internautes. Un questionnaire a été réalisé pour recueillir l'avis de ces derniers (familles, partenaires, adhérents).



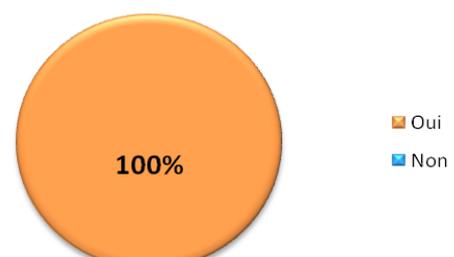
<https://caffes.fr>

➤ Retour questionnaire de satisfaction sur le site internet du CAFFES

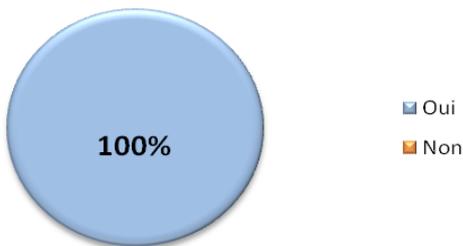
Comment trouvez-vous la navigation de notre site internet ?



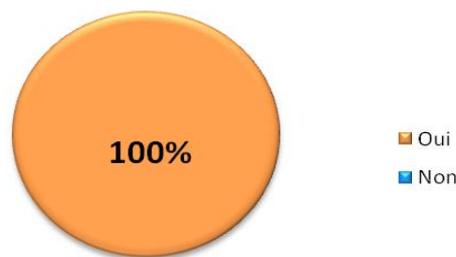
Trouvez-vous le contenu de notre site internet clair et compréhensible ?



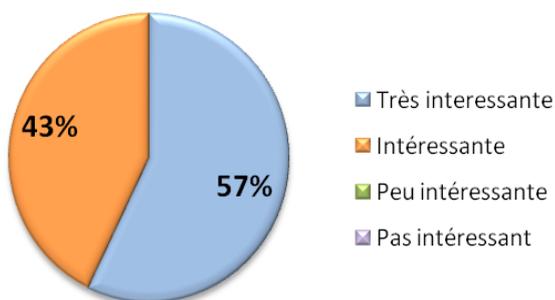
Trouvez-vous que l'orientation et la navigation sur le site internet sont faciles ?



Aimez-vous le nouveau design de notre site internet ?



Comment trouvez-vous la rubrique actualités ?

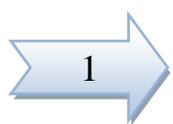


Quelques commentaires :

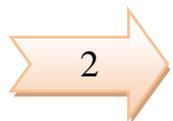
- J'ai regardé le site sur smartphone. Le site est responsive, claire et agréable à regarder. bravo.
- Votre site est bien complet et bien répertorié quand on cherche à se faire aider en consultant le web. Merci Super travail bravo
- Peut-être revoir les photos (vue restreinte sur mon écran?)
- Je ne suis pas à l'aise avec l'informatique, mais de ce que j'ai pu en voir, le site a l'air bien.
- Continuez à nous apporter ce dont nous avons besoin et qui nous aide à comprendre que nous ne sommes pas seuls merci infiniment

■ **Projet « BOOMERING – Briser les infox par l'esprit d'autocritique »**, 2020-2023, pour la construction d'outils numériques de prévention face à toute forme de radicalités, subventionné par l'Union Européenne via le programme ERASMUS+. Partenaire aux côtés de l'UDAF du Tarn et Garonne, le CAFFES y apporte son expertise quant à l'accompagnement des victimes d'emprise sectaire. Ce projet regroupe des acteurs pluridisciplinaires (travailleurs sociaux, chercheurs, psychologues, enseignants, experts en politique numérique,...) sur 4 pays : France, Espagne, Italie, et Slovénie. De son côté, le CAFFES y mobilise l'UDAF5 du Nord et le laboratoire CIREL de l'Université de Lille apportant chacun leurs compétences en matière d'éducation au numérique, à la citoyenneté et aux médias.

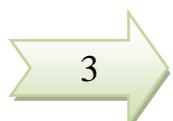
5 outils numériques :



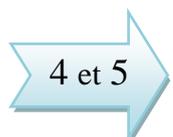
TALOS : Robot numérique conversationnel, qui ouvre à tout moment un dialogue entre le jeune et l'adulte, proposant une information personnalisable, adaptée à chacun.
Responsable de l'outil : CAFFES (France)



MAPPING : Outil de recensement et de référencement cartographique, des différentes thématiques de fausses informations, afin d'en étudier l'évolution en temps réel et dans le temps.
Responsable de l'outil : Université de Ljubljana (Slovénie)



PAREIDOLIA : Jeu d'illusion : privilégie une approche expérientielle, sachant que la vérité perçue par l'un n'est pas forcément celle perçue par l'autre, en fonction de l'angle de vue choisi.
Responsable de l'outil : Glocal Factory (Italie)



MOOC et BLENDED LEARNING : Outils de formation à distance et en présentiel, adaptés afin de soutenir l'Educateur pour qu'il accompagne le développement de l'esprit critique permettant d'accroître sa vigilance. **Responsable de l'outil** : Fundacio Campus Arnau d'Escala (Espagne)

Ce qui a été réalisé sur l'année 2022 :

- 2 visioconférences du COPIL (Comité de Pilotage regroupant les représentants des 5 partenaires : UDAF82, CAFFES, Fundacio Campus Arnau d'Escala, Université de Ljubljana et Glocal Factory).
- **MAPPING** : sur la base du questionnaire MAPPING, l'outil devient STORY MAPS, guide comportant des vignettes permettant un état des lieux de la circulation des fausses informations dans les pays concernés par ce projet. Traduction dans les langues des pays partenaires.
- **TALOS** : tests en interne de l'autonomie et de l'interactivité de ce robot conversationnel, traductions des dialogues entre TALOS et l'utilisateur dans les langues des partenaires et création d'un teaser (bande annonce), au travers d'un groupe de travail échangeant par mail, téléphone, réunions en visioconférence,
- **PAREIDOLIA** : Recherche et récolte d'images pouvant apporter de multiples interprétations, conception des textes les accompagnant, via des échanges mails, téléphoniques, réunions en visio.
- **MOOC** : Conception du plan de ce cours en ligne, attribution à chaque partenaire d'une partie d'un plan (un module) afin d'en rédiger le contenu, puis d'en réaliser une vidéo (intervention sous forme explicative, interview, mise en scène), création d'un document complet et téléchargeable, ainsi qu'un quizz, ceci afin de permettre de comprendre les fausses informations et promouvoir l'esprit critique. Un teaser (bande annonce) a également été réalisé pour cet outil.
- 7 visioconférences de travail permettant de faire avancer les outils
- Avancées et actualisation du site internet www.boomerang-project.org
- deux réunions transnationales en présentiel de 2 jours, la première à Gérone (Espagne) les 17 et 18 mars 2022, et la seconde à Ljubljana (Slovénie) les 29 et 30 septembre 2022.

3/ La communication :

a. Par Internet, les réseaux sociaux,

Notre site internet www.caffes.fr, c'est :

- Une revue de presse hebdomadaire sur l'actualité du fait sectaire,
- Une prévention à l'attention de tous, familles, publics et professionnels
- Un premier contact pour les familles et sortants d'emprise sectaire sollicitant une aide

En 2022, 492 216 pages vues, soit presque 3 fois plus qu'en 2021. Avec deux pics de visite le 8 et le 26 janvier 2022 (des visites importantes de janvier à avril avec une baisse d'avril à octobre, repartant à la hausse à partir d'octobre 2022).

Nos réseaux sociaux, qui permettent une diffusion plus large de l'information et la prévention, et dont le nombre d'abonnés augmente régulièrement:



- « Centre CAFFES » depuis 2016, comptabilisant aujourd'hui **134 abonnés, soit 25 abonnés de plus qu'en 2021.**



- « @ACaffes » ouvert en juillet 2018, totalise à ce jour **526 abonnés, soit 31% de plus qu'en 2021.**

b. Par les médias



Ces derniers permettent de relayer la prévention en donnant la parole aux familles et personnes touchées par l'emprise, ouvrant la voie à d'autres familles qui peuvent se reconnaître dans le vécu ainsi exprimé.

Le CAFFES a ainsi été sollicité par **28 médias, soit autant qu'en 2021, mais avec 29% d'augmentation du nombre d'articles de presse, émissions radio ou télévisées où est intervenu le CAFFES.**

RAPPORT FINANCIER 2022

Les comptes qui vous sont présentés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 juin 2023.

I - COMPTE DE RESULTATS

Les charges de l'exercice s'élèvent à : **206 910.14 euros**

Les produits de l'exercice s'élèvent à : **211 219.15 euros**, dont 173 707.07 € de subventions (contre 241 988 € en 2021), **soit un résultat excédentaire de 4 309.01 €** (contre un excédent de **27 849€** en 2021).

II - VALORISATION DU BENEVOLAT

Les bénévoles ont effectué sur l'année 2022 un total de **4493 heures (7% de moins qu'en 2021), soit 2.5 équivalents temps plein**. Ce total se décline en un bénévolat à responsabilité (4352 heures contre 4800h en 2021) et un bénévolat simple en augmentation (141 contre 65 heures en 2021).

La valorisation du bénévolat au 01/01/22 :

Postes à responsabilité : 4352 x 28€ = 121 856 euros -- Bénévolat simple : 141 x 19€ = 2679 euros

TOTAL : 124 535 euros (contre 135 635 euros en 2021).

III - BILAN FINANCIER 2022

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles est de 5 014.02 €

Les fonds propres au 31/12/2022 sont de 42 093.26 € (contre 37 784.25 € au 31/12/2021).

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

	Comptes	Montants	Amort.	Net 2022	Net 2021		Comptes	Montants 2 022	Montants 2 021
218100	Installations.Agencement	4 752,57	582,53	4 170,04	1 050,59	100000	Fonds associatifs	37 784,25	9 934,97
218300	Matériel de bureau	16 379,18	15 535,20	843,98	1 312,18	151800	Autres prov p/risques	6 450,00	24 326,00
261000	Participations	120,00		120,00	120,00	194000	Fonds dédiés	6 960,00	10 000,00
275000	Dépôts et cautionnement	949,71		949,71	766,81	120000	Résultat de l'exercice	4 309,01	27 849,28
		22 201,46	16 117,73	6 083,73	3 249,58		TOTAL	55 503,26	72 110,25
468700	Produits à Recevoir	49 240,30		49 240,30	30 100,00				
486000	Charges Const.d'avance	386,77		386,77	386,77	519800	agios courus	-	155,31
		49 627,07		49 627,07	30 486,77	421000	salaires à payer	-	-
512000	Banque BPN	8 140,18		8 140,18	21 803,16	428200	Provisions CP/autres ch pers	7 245,93	16 042,00
517200	Livret BPN	126 949,41		126 949,41	70 199,55	431000	Sécurité Sociale	2 960,00	2 108,00
531000	Caisse	71,16		71,16	476,17	437200	Caisse retraite	2 111,37	1 547,24
		135 160,75		135 160,75	92 478,88	437500	Medecine travail	235,33	210,00
		206 989,28	16 117,73	190 871,55	126 215,23	437000	Mutuelle	237,91	240,79
						442100	Prélèvement à la source	139,02	146,79
						468600	Charges à payer	12 438,73	30 362,85
						487000	Produits constatés d'avance	110 000,00	3 292,00
								135 368,29	54 104,98
								190 871,55	126 215,23

Compte de résultats 2022

Compte de résultats 2022					
Postes	2 022	2 021	Postes	2 022	2 021
Etudes et Prestations	24 426,70	34 084,40			
Prods entretiens+equipt	755,66	517,86	Cotisations	730,00	810,00
Fournitures bureaux	1 913,74	1 019,12	Dons	9 388,45	7 660,13
Frais reprographie	1 315,00		Conférences	3 507,61	2 820,00
60ACHATS	28 411,10	35 621,38	Vente de livres	63,00	510,60
Locations immobilières+ch	14 287,72	15 367,00	70 VENTES PRODTS	13 689,06	11 800,73
Locations Mobilières	6 753,46	8 865,72			
Entretiens et réparations	191,28	501,60	Subv C. Régional Hauts de France	10 000,00	10 000,00
Maintenance	991,71	2 353,11	Subv Lille CLSPD et Femmes victimes	12 500,00	12 500,00
Primes Assurances	1 142,15	1 157,83	Subv Famille Parentalité	5 000,00	5 000,00
Documentations	1 381,82	64,48	Subv Ministère intérieur	51 666,67	100 000,00
Frais Colloque	160,00		Préfet Pas de Calais-Radicalisation	11 336,00	12 000,00
61 SERVICES EXTERIEURS	24 908,14	28 309,74	Préfet Nord - Radicalisation	-	-
			Préfet Nord-Commun CAF Nord	-	10 000,00
			Subv ARS Hauts de France	3 333,33	10 000,00
Personnel ext ménage	2 058,05	1 917,27	Subv Villeneuve d'Ascq	1 000,00	1 000,00
Honoraires	5 619,61	5 099,46	Subv FONJEP	7 107,00	11 229,00
honoraires accompagnem	2 425,00	3 320,00	Subv Marcq en Baroeul	300,00	300,00
Honoraires avocat	252,00	360,00	Subv Département Nord	15 200,00	15 200,00
Annonces et insertions	39,00	0,00	Subv Dptmt Nord-Action Intêret Local	4 000,00	1 400,00
frais d'actes	352,52	0,00	Subv FIPD/CLSPD part Etat	12 000,00	12 000,00
Voyages et déplacements	10022,26	6 028,83	Subv DDCS Prévention	2 500,00	4 000,00
Missions - Réceptions	1 830,20	1 390,66	Subv DDCS Fonctionnement -FDVA	3 000,00	4 000,00
Frais télécommunications	1 220,21	1 167,08	Subv DRJSCS Hauts de France	4 000,00	0,00
Affranchissements	851,71	1 662,56	Subv Erasmus	18 954,00	26 859,00
Services bancaires	142,36	706,32	Report Fonds dédiés		-10 000,00
cotisations	146,80	100,00	74 SUBVENTION	161 897,00	225 488,00
62 AUTRES SERV EXTERIEUR	24 959,72	21 752,18			
			ASP CONTRAT AIDE	11 810,07	6 500,11
63 IMPOTS ET TAXES	573,92	685,00	AUTRES PDTS FINANCIERS	437,09	153,19
			Droits auteurs	19,10	23,05
Rémunérations du person	99 426,27	86 950,64	Produits divers	0,83	0,96
Charges sociales	23 583,03	23 218,75			
AUTRES CHARGES DE PERS.	1 850,00	915,94			
64 CHARGES DE PERSONNEL	124 859,30	111 085,33	autres produits exceptionnels	20 326,00	
			Transfert de charges		6 135,50
65 AUTRES CHARGES	14,44	3,20	report de ressources exercices précédé	3 040,00	
67 charges exceptionnelles					
Provision risques	2 450,00	24 326,00			
DOT.AMORT.IMMO.CORPOR	704,52	440,43			
68 DOTATIONS	3 154,52	24 766,43			
Impôts société	29,00	29,00			
EXCEDENT	4 309,01	27 849,28	DEFICIT		
TOTAL	211 219,15	250 101,54		211 219,15	250 101,54
Personnel Bénévole	124 535,00	135 635,00		124 535,00	135 635,00